

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du conseil spécialisé viticole de FranceAgriMer du 21 février 2018

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 21 février 2018, sous la présidence de Jérôme Despey.

#### Plan de la filière viticole et projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable

Le plan de la filière viticole rendu au ministre de l'agriculture fin janvier 2018 a été présenté au conseil spécialisé. Le conseil a souligné les enjeux et les ambitions de ce plan pour l'ensemble de la viticulture française.

Une présentation du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable a également permis un débat sur l'impact de ce projet de loi et les spécificités de la filière viticole dont il faudra tenir compte, notamment la part majeure des indications géographiques dans la production française et l'importance de les protéger du détournement de notoriété.

#### Observatoire des vins rosés : un marché en progression en France, des signes d'essoufflement dans d'autres pays

L'objectif de l'observatoire est d'apporter des éléments d'analyse sur le marché des vins rosés à l'échelle mondiale pour la production, la consommation et les échanges. Cette étude, cofinancée par FranceAgriMer et le Conseil Interprofessionnel des vins de Provence, a été réalisée par le cabinet Abso. La consommation de vins rosés au niveau mondial a augmenté depuis 2003, et ce, dans un contexte de stagnation de la consommation globale de vins. Sur ce marché très dynamique, on a pu noter quelques signes d'essoufflement ces dernières années dans certains pays consommateurs. À l'inverse, le marché du rosé poursuit sa progression en France.

#### OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe 2017/18 du programme national

La consommation de l'enveloppe du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 280,5 M€) s'élève, au 16 février 2018, à 70,4 millions d'euros. La répartition par mesures est la suivante :

- 26,4 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 35,5 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 4,8 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 3,7 M€ pour les prestations viniques

#### OCM vitivinicole : avis favorable du conseil sur l'appel à projets 2018/19 concernant la mise en œuvre en France du programme d'information sur les vins de l'Union européenne

Le conseil a adopté le projet de décision de la directrice générale de FranceAgriMer relative à l'ouverture d'un appel à projets 2018/19 sur l'information du marché intérieur. Le dispositif est reconduit à l'identique par rapport aux années antérieures, avec l'introduction de quelques points nouveaux dont la fixation de délais de réponses aux demandes d'information de FranceAgriMer.

Pour mémoire, cette mesure permet l'accompagnement financier des activités d'information des consommateurs de l'Union européenne sur la consommation responsable de vin et sur les appellations et indications géographiques protégées.

### Mise en place d'un dispositif d'aide à la décision des coopératives vitivinicoles

En décembre 2017, le conseil spécialisé avait voté le principe d'un dispositif d'aide à la décision des coopératives vitivinicoles. Une décision de la directrice générale de FranceAgriMer, adoptée au conseil de février, sera prochainement publiée pour préciser les modalités de mise en œuvre de cette mesure :

- Les bénéficiaires de l'aide sont les caves coopératives viticoles ou des groupes de caves qui feront réaliser des audits par des structures extérieures.
- Les audits pourront porter sur tous les aspects de la coopérative : marché, social, juridique, organisationnel, logistique, environnemental...
- La mise en œuvre se fera par appel à projet et une sélection sera opérée le cas échéant sur la base de priorités.
- L'aide sera au maximum de 30 000 € HT, plafonnée à 50 % du coût de l'audit, avec un plancher de 3 750 € de subvention HT.

### Le conseil acte le basculement du dispositif de restructuration sanitaire sur le FMSE, Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental

Le conseil spécialisé du 21 février 2018 a acté, par mesure de simplification, la suppression du financement de la restructuration sanitaire du vignoble sur le programme national de l'OCM vitivinicole au profit d'un financement via le FMSE, Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental.

Ce fonds, agréé par l'État en 2013, a pour objet d'indemniser les agriculteurs qui subissent des préjudices économiques du fait de maladies animales ou végétales règlementées, ou du fait d'accidents environnementaux. Le FMSE est cofinancé par des cotisations professionnelles.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques de la filière viticole sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/index.php/fam/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Informations-economiques/Informations-de-conjoncture>

---

**Service de presse FranceAgriMer :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)